

# LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SUITE AUX ORDONNANCES MACRON (+ 50 SALARIÉS)



2 jours

## CSE, SYNDICATS : QUELS MISSIONS, MOYENS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ?

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### PANORAMA DES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP) SUITE AUX ORDONNANCES MACRON

- › Le CSE : cadre, modalités de mise en place, durée des mandats...
- › Les nouveaux acteurs : le conseil d'entreprise et les représentants de proximité
- › Syndicats dans l'entreprise : sections syndicales, détermination et enjeux de la représentativité, représentants du syndicat dans l'entreprise (délégué syndical, représentant de section syndicale, représentant au CSE), durée des mandats

Mises en situation selon diverses configurations d'entreprise

Quiz de synthèse

### ATTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES IRP

- › Attributions du Comité Social et Économique (CSE)
  - missions économiques
  - informations et consultations : sujets concernés, procédure de consultation, formalisme de l'avis, conséquences pour l'entreprise, articulation avec le CSE central, prise en compte de la transition écologique
  - attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail : mise en place d'une Commission, enquêtes, inspections, pouvoir d'initiative...
  - Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE) : accès, structure, possibilités d'adaptation
  - Activités Sociales et Culturelles (ASC)
- › Attributions des organisations syndicales dans l'entreprise
  - vie de la section syndicale : affichage, tracts, déplacements, réunions...
  - négociation collective : regroupement des négociations, conditions de validité d'un accord
  - nouvelle place de l'accord d'entreprise (son articulation avec la loi et les conventions de branche), nouvelles possibilités ouvertes au niveau de l'entreprise

Mises en situation et cas pratique

### FONCTIONNEMENT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- › Composition du CSE et des commissions
- › Réunions : périodicité, réunions extraordinaires, participants, ordre du jour, votes et délibérations, procès-verbaux...
- › Moyens financiers : subventions, possibilités d'utilisation, les obligations incombant au CSE

Quiz "vrai-faux"

### RÈGLES D'EXERCICE DU MANDAT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- › Règles générales de fonctionnement : principe de non-discrimination, mandat et parcours professionnel, exercice du mandat pendant la suspension du contrat de travail
- › Heures de délégation : nouvelles modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation
- › Liberté de déplacement - Modes de communication : affichage, tracts, NTIC, local
- › Obligation de discrétion et de confidentialité
- › Protection des représentants du personnel : les bénéficiaires, domaines où s'exerce la protection ; quelle procédure et possibilités de recours ?
- › Formation des membres du CSE

Mises en situation, jeu de rôle

### LEVIERS D'ACTIONS À DISPOSITION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- › Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent", santé publique et environnement, alerte sociale
- › Recours à l'expertise : nouveaux domaines d'expertise et procédures, nouvelles possibilités de recours, nouvelles répartitions de prise en charge financière
- › Personnalité juridique
- › Délit d'entrave : définition et caractéristiques, sanctions encourues

Mises en situation

Quiz de synthèse des acquis de la formation

### OBJECTIFS

- Distinguer les différents représentants du personnel dans l'entreprise suite aux ordonnances Macron : CSE et syndicats.
- Intégrer les missions, les moyens et le fonctionnement de ces instances dans la pratique du dialogue social.
- Intégrer les nouvelles possibilités d'adaptation du dialogue social aux caractéristiques et enjeux de son entreprise.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un panorama complet sur les attributions, le fonctionnement et les moyens des différentes Institutions Représentatives du Personnel (IRP)
- Une présentation synthétique des importantes nouveautés concernant les représentants du personnel
- Une formation axée "terrain" s'appuyant sur de nombreux exemples, mises en situation et cas concrets rencontrés au quotidien

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH ou personnel, gestionnaires des relations sociales, responsables d'entreprise ou d'établissement, managers en lien avec les représentants du personnel, membres du CSE

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 595 € HT - Réf : DTW-REPP

Validité : 30 juin 2024

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
les 5 et 6 février 2024  
les 2 et 3 avril 2024  
les 12 et 13 septembre 2024  
les 7 et 8 octobre 2024

Paris Montparnasse :  
les 5 et 6 février 2024  
les 10 et 11 juin 2024  
les 12 et 13 septembre 2024  
les 16 et 17 décembre 2024

